



L'abdomen du Frelon asiatique (ci-dessus) est toujours plus noir que celui de son cousin européen. La taille des deux sexes (longueur du mâle 20-26 mm, reine 24-32 mm, ouvrière 17-26) est légèrement inférieure à celle de *Vespa crabro* (longueur du mâle 21-27 mm, reine 25-35 mm, ouvrière 18-23 mm) - Cliché Jean Haxaire

Mondialisation oblige, les introductions d'insectes dans des pays où ils sont normalement absents sont fréquentes. Ainsi, un frelon originaire d'Asie - au nom latin de *Vespa velutina* - nous est arrivé ces dernières années. Détecté en 2005 dans le Lot-et-Garonne, ce Frelon asiatique proche du Frelon européen, *Vespa crabro*, a depuis fait beaucoup de bruit. Souvent évoqué à grand renfort de qualificatifs guerriers, ce nouveau venu ne mériterait rien moins qu'une « mobilisation générale » (*La Dépêche.fr* du 3 déc. 2007) et tout bon citoyen devrait, paraît-il, poser des pièges destinés à sa capture. Or, qu'en est-il des dangers associés à cet insecte ? Sur le plan sanitaire, comme chacun le sait, frelons et guêpes ne sont pas des bestioles que l'on dérange sans risque. Il en va donc du Frelon asiatique comme de ses cousins européens : il faut se méfier. Une piqûre est douloureuse, voire dangereuse en cas d'allergie, plusieurs piqûres peuvent entraîner des complications... mais dans l'immense majorité des cas, on en est quitte pour une vive douleur, supportable et temporaire. Pour l'apiculture en revanche, le Frelon asiatique est une menace sérieuse. Son habitude d'inclure des abeilles à miel à

son régime alimentaire en font un prédateur redouté et malvenu dans un contexte déjà difficile. Des dégâts sont localement avérés.

Alors faut-il poser des pièges ? Si la protection des ruchers est un objectif légitime, selon les experts du MNHN l'éradication de cet insecte n'est plus possible car il est désormais trop bien implanté. Poser des pièges dans ce but est donc inutile. Ces pièges pourraient-ils être efficaces pour réduire la prolifération de cet insecte, au niveau local ? Oui, mais pour l'heure une telle stratégie n'a pas fait ses preuves – elle est en cours d'évaluation – et n'est pas sans risque pour nos écosystèmes. En effet, le type de piège proposé, fondé sur l'utilisation d'un appât alimentaire, est peu sélectif en dépit de certaines précautions souvent ignorées (taille de l'orifice, respect d'une visite régulière sur les pièges). Ces pièges sont donc susceptibles d'affecter les populations d'autres espèces que le Frelon asiatique, dont le frelon local, qui n'avait déjà pas besoin de cette mauvaise publicité, et avec lui d'insectes « utiles » (oui, il y en a !) qui tous les jours nous rendent service en combattant les parasites de

nos cultures et assurant leur pollinisation. L'OPIE-Midi-Pyrénées ne conseille donc pas aux particuliers la pose de pièges. Ceux-ci doivent être réservés à un usage local, temporaire et raisonné dans le cadre de la protection des ruchers. La destruction des nids quant à elle doit être confiée à des professionnels ou aux services publics lorsque cela relève de leurs attributions. Enfin, les connaissances scientifiques sur cet insecte étant en cours de construction, le seul appel à la « mobilisation générale » valable doit concerner la communication de toute information propre à préciser la biologie et l'aire d'extension de cet insecte. En Midi-Pyrénées, n'hésitez pas à contacter pour cela : Dominique Pelletier (courriel : pelletier.dom82@orange.fr). ■

Par Laurent Pélozuelo

Frelon asiatique, Frelon européen une question de piège ?